

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

12 JUILLET 2007

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 39

OBJET

**Chèque-Culture –  
Renouvellement de la  
convention entre la Ville  
et la Société Chèque-  
Lire**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.

Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 13 juillet 2007  
par voie d'affichages  
notifié le .....  
transmis en Sous-Préfecture  
le 20 juillet 2007  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 23 juillet 2007

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

  
Mathieu LHERITEAU

L'an deux mille sept, le 12 juillet à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 5 juillet deux mille sept, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur BERLIE, Madame DESCHAMPS, Monsieur PIVERT, Madame FUCHS, Monsieur DERCHÉ, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Madame MARGOT-MALARD, Monsieur SCHAEFFER, Monsieur TASSEL, Monsieur MOREL, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Madame BOISSERIE, Monsieur PRIoux, Monsieur GARNIER, Madame GENDRON, Monsieur RAVEL, Monsieur FAVREAU, Madame ROUGNON, Monsieur CHARREAU, Madame ISAAC-de LEMOS, Monsieur BINET\*, Madame GOMMIER\*

\*Monsieur BINET (sauf pour le dossier 07 E 00, le procès-verbal de la séance du 7 juin 2007, le compte-rendu des actes administratifs, les dossiers 07 E 01-02)

\*Madame GOMMIER (sauf pour le dossier 07 E 00, le procès-verbal de la séance du 7 juin 2007)

Avait donné procuration :

Madame CROS à Madame BOISSERIE  
Madame CADOREL à Monsieur MOREL  
Madame ALLARD à Madame RICHARD  
Madame ROCCHETTI à Monsieur TASSEL  
Monsieur de la LANDE de CALAN à Monsieur SOLIGNAC  
Madame SALHI à Monsieur GARNIER  
Monsieur LAURENT à Madame ISAAC-de LEMOS

Etaient absents et excusés :

Madame FRYDMAN  
Monsieur LEBRAY

Etait absente :

Madame USQUIN

Secrétaire de Séance :

Monsieur SCHAEFFER

OBJET : CHEQUE-CULTURE - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION ENTRE LA VILLE  
ET LA SOCIETE CHEQUE-LIRE

RAPPORTEUR : Monsieur BERLIE

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

Pour favoriser l'accès des jeunes d'Ile-de-France à la culture, le Conseil Régional d'Ile-de-France a mis en place, en 2000, le dispositif « chèque-culture ».

Le 14 novembre 2002, le Conseil Municipal a approuvé la signature d'une convention avec la Société Chèque-Lire, titulaire d'un marché avec le Conseil Régional, afin de pouvoir accepter ces chèques pour certains spectacles donnés au Théâtre Alexandre Dumas et à la salle Jacques Tati. Cette convention arrive aujourd'hui à expiration. Désireuse d'encourager l'accès des jeunes à la culture, la Ville de Saint-Germain-en-Laye souhaite reconduire ce dispositif.

Les jeunes peuvent commander leur chéquier de 8 chèques au prix forfaitaire de 15 €. Chaque chèque donne accès à une place de spectacle sur une liste sélectionnée par la Ville. La Région rembourse à la Ville la différence avec le coût réel de la place dans la limite de 10 €, contre 5 € dans la précédente convention.

Par ailleurs, lorsqu'une action d'accompagnement est mise en place en direction d'un groupe de jeunes utilisant le chèque-culture, la Société Chèque-Lire rembourse l'intervention à hauteur de 300 € T.T.C..

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la Société Chèque-Lire S.A., et tous les documents s'y rapportant.

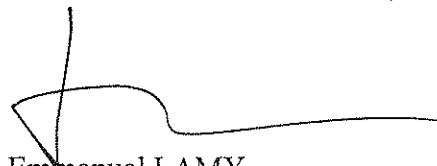
LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

ADOPTE, à l'unanimité, l'ensemble des dispositions susmentionnées.

POUR EXTRAIT CONFORME  
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,



Emmanuel LAMY  
Maire de Saint-Germain-en-Laye